



41

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

ça suffit monsieur le ministre ! Lors de la séance du CSE du 14 décembre, le SNUipp-FSU a interpellé fermement le ministre au sujet des rythmes scolaires. Maintenant, **ça suffit monsieur le ministre !** La cacophonie autour de ce dossier provoque dans les écoles incompréhension, inquiétudes, crispations, voire même de la colère.

Le SNUipp-FSU dénonce un problème de méthode. Ici et là des écoles apprennent l'intention de leur commune de passer à 4,5 jours alors que les discussions sur le temps élève et les obligations de service des enseignants n'ont absolument pas abouti.

Ce flou est intenable alors que les enseignants du premier degré, maltraités ces dernières années, ont besoin de pouvoir travailler à la réussite des élèves dans de bonnes conditions. Dans ce dossier le SNUipp-FSU estime qu'il faut tenir les deux bouts : l'amélioration des conditions de réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Alors que les avis sont partagés sur le passage à 4,5 jours (cf. consultation SNUipp-Harris), les enseignants doivent retrouver de la sérénité, avoir des effectifs moins chargés, pouvoir s'appuyer sur des réseaux d'aide complets, avoir plus de temps pour travailler en équipe et rencontrer les familles, pouvoir partir en formation continue, exercer leur métier en toute liberté sans injonctions permanentes et caporalisme, être formés, reconnus et revalorisés... Ce sont ces leviers-là qu'il faut actionner pour répondre concrètement aux attentes des enseignants.

Depuis le début, le dossier des rythmes a assez souffert d'impréparation et d'improvisation. Le SNUipp-FSU porte des exigences en termes de temps de service des enseignants (qui passe notamment par une redéfinition des 108 h pour reconnaître le nécessaire temps de concertation et autre temps de travail invisible) et de revalorisation. Elles doivent impérativement être entendues lors des discussions sur les obligations de service qui doivent aboutir début janvier.

dans le 65, le DASEN a convoqué les syndicats pour une réunion sur l'organisation des rythmes scolaires le lundi 17 septembre de 17h à 18h. J'ai demandé que nous soient transmis en amont les documents de travail. Réponse : il n'y en a pas, il s'agit d'une communication orale, qui sera suivie par une autre réunion dans la première semaine de janvier.

cordialement

joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

